

F N T P

Fédération Nationale des Travaux Publics

3, Rue de Berri

75008 PARIS

AUDIT EUREX
Société de Commissaires
aux Comptes membre
de la Compagnie
Régionale de Paris

Assemblée Générale

Du 15 mai 2014

Statuant sur les comptes de l'exercice

du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

Cabinets associés :
Aix-les-Bains
Annemasse
Annecy
Annonay
Aubenas
Bollène
Bourg-en-Bresse
Casablanca
Chambéry
Cluses
Enghien-les-Bains
Fécamp
Genève
Grenoble
Honfleur
Lille
Lyon
Megève
Mulhouse
Nice
Paris
Roanne
Saint-Etienne
Strasbourg
Thonon-les-Bains
Varsovie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

AUDIT EUREX

Société par actions simplifiée au capital de 44.000 euros - Siren n° 340 900 422 RCS Paris - TVA FR 14 340 900 422 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 12 rue du 4 Septembre - 75002 Paris

Tél. 01 56 69 37 37 - Fax. 01 42 25 60 76 - E.mail : audit.eurex@eurexfrance.com

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Fédération Nationale des Travaux Publics F.N.T.P, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité mixte d'audit et financier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélections, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la F.N.T.P à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2 Règles et méthodes comptables » point 2-3 « valeurs mobilières de placement » de l'annexe, qui expose les règles et les méthodes de prise en compte des intérêts courus sur l'exercice 2013 du contrat Batiplacement.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par la F.N.T.P, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et de leur présentation d'ensemble, nous avons été conduits, sur la base des informations à notre disposition à examiner les approches retenues par la F.N.T.P, à nous assurer du caractère raisonnable des estimations et à contrôler les informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.
- A l'occasion de nos investigations portant sur la valorisation des titres de participation et des autres titres immobilisés figurant à l'actif du bilan, nous avons examiné les conditions selon lesquelles les provisions pour dépréciation étaient constituées lorsque l'évaluation des titres à la clôture de l'exercice se trouvait inférieur à leur prix de revient d'acquisition, et vérifié les calculs retenus par la F.N.T.P à la clôture de l'exercice 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3.

III- Vérifications et informations spécifiques

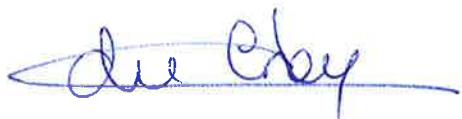
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents présentés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels de la F.N.T.P au 31 décembre 2013.

Fait à Paris, le 30 avril 2014

AUDIT EUREX
Société de Commissaires aux Comptes

Valérie PERRET DU CRAY
Associée
Représentant technique



Sandrine JEANJACQUOT
Associée
Mandataire social



BILAN ACTIF arrêté au 31/12/2013			
	Brut	Amort./Provisions	Net
ACTIF IMMOBILISE			31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			31/12/2012
Frais d'badisation			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commerciaux			
Autres immobilisations incorporelles			
Autres & acquises sur immo., incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel & out.			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisation en cours			
Autres et acronymes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations			
Obligations rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
STOCKS			
Matérielles premières, approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et comptes versée sur commandes			
CREANCES			
Acheteurs et compagnies rattachés			
Autres créances			
DIVERS			
Valuers endossables et de placement			
Disponibilités			
COMPTE DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance			
TOTAL II	17 270 397,47	968 015,67	16 259 391,80
Écart(s) du convention Actif			
TOTAL BILAN ACTIF	100 604 489,47	21 735 472,03	78 873 946,44

BILAN PASSIF arrêté au 31/12/2013			
	Brut	Amort./Provisions	Net
FONDS SYNDICaux			31/12/2013
FONDS PROPRES SYNDICaux			31/12/2012
Fonds syndicaux sans droit de repise			
Écarts de réval., sans droit de repise			
Réserves gratuites ou politrauchées			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Résultat à trouvau			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
AUTRES FONDS PROPRES SYNDICaux			
Fonds syndicaux avec droit de repise			
Écarts de réval., avec droit ris repise			
Sabz, chmvestissement biens non rendu.			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL I	79 695 007,85	74 480 389,44	
PROVISIONS			
Provisions pour risques			357 241,25
Provisions pour charges			2 174 455,82
TOTAL II	2 531 701,77	1 216 745,04	
FONDS DEDIES			
Sur subvention de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL III			
DETTES			
Emprunts & dettes auprès des éts de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & emprunts épns sur codes en cours			751 232,87
Dettes fournisseurs et fournies rebâches			1 852 365,05
Dettes fiscales et sociétés			154 851,22
Dettes sur immobilisations & opéra ratag.			489 424,98
Autres dettes			315 071,20
Produits constatés d'encaisse			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL IV	5 247 273,12	3 063 375,27	

BILAN PASSIF arrêté au 31/12/2013			
	Brut	Amort./Provisions	Net
FONDS SYNDICaux			31/12/2012
FONDS PROPRES SYNDICaux			31/12/2013
Fonds syndicaux sans droit de repise			
Écarts de réval., sans droit de repise			
Réserves gratuites ou politrauchées			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Résultat à trouvau			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
AUTRES FONDS PROPRES SYNDICaux			
Fonds syndicaux avec droit de repise			
Écarts de réval., avec droit ris repise			
Sabz, chmvestissement biens non rendu.			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL I	79 695 007,85	74 480 389,44	
PROVISIONS			
Provisions pour risques			357 241,25
Provisions pour charges			2 174 455,82
TOTAL II	2 531 701,77	1 216 745,04	
FONDS DEDIES			
Sur subvention de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL III			
DETTES			
Emprunts & dettes auprès des éts de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & emprunts épns sur codes en cours			751 232,87
Dettes fournisseurs et fournies rebâches			1 852 365,05
Dettes fiscales et sociétés			154 851,22
Dettes sur immobilisations & opéra ratag.			489 424,98
Autres dettes			315 071,20
Produits constatés d'encaisse			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL IV	5 247 273,12	3 063 375,27	

500001 FNTP	Édité le 28/03/2014	Page : 1
	Presté en : EUR	

COMPTÉ DE RÉSULTAT arrêté au 31/12/2013

	31/12/2013	31/12/2012	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises amort. & prov. transfert charges			
Cotisations			
Autres produits			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	30 865 700,48	26 705 204,09	-4 154 496,39
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres de marchandises			
Vente de stock (marchandises)			
Autres de matières premières, approvisionn.			
Variation du stock (matières premières)			
Autres achats et charges externes			
Impôts, taxes et redevances assimilées			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations prévisionnelles sur immobilisations			
Dotations aux provisions risques & charges			
Autres charges			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	32 809 625,11	28 771 000,32	3 199 624,79
---Résultat d'Exploitation---			
	-2 012 924,63	-3 098 495,23	1 053 427,60
OPÉATIONS EN COMMUNS			
Bénéfice attribué ou perte imputé/éché			
Perte supportée par le bénéfice transférée			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers des participations			
Produit de valeurs mobilières & créances			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises (revisions) et transferts charges			
Differences positives de change			
Produits nets et bénéfices des V.M.P.			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	712 945,86	1 254 762,77	-521 816,91
CHARGES FINANCIERES			
Décalages financiers annuit. et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Differences négatives de change			
Charges nettes sur cession de V.M.P.			
	504,14	524,14	-20,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	504,14	524,14	-20,00
TOTAL CHARGES			
	-1 705 331,99	-1 831 536,12	125,73
EXCEDENT OU DÉFICIT			

	31/12/2013	31/12/2012	Ecart
COMPTÉ DE RÉSULTAT arrêté au 31/12/2013			
TOTAL CHARGES FINANCIERES	28 241,59	11 437,46	8 804,13
RESULTAT FINANCIER	62 694,06	1 221 353,31	-520 026,25
-Résultat Courant avant l'imposte	-1 320 230,57	-1 843 007,82	522 771,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels opérations capital	2 852,40	76 168,11	-73 615,71
Reprises provisoires et transferts charges	1 514 884,37	1 514 884,37	-20 705,17
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 517 436,77	1 517 436,77	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles opérations capital	0,01	2 436,45	-2 436,45
Charges exceptionnelles opérations capital	506 707,31	65 285,63	529 521,68
Défauts exceptionnelles amort. & provis.	1 230 287,77	1 230 287,77	0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 737 005,99	69 492,48	1 667 503,51
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
-imposte sur les bénéfices	-319 628,17	27 070,80	-346 698,97
+ Report ressources non utilisées ex. ampt.	65 473,00	65 473,00	+132,00
- Engagements à réaliser sur Fess. affect.			

500001 FNTP	Édité le 28/03/2014	Page : 4
	Presté en : EUR	

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La réforme des cotisations, votée au Conseil d'Administration du 19 octobre 2012, qui prévoit pour la FNTP, d'appeler 100% de la cotisation fédérale (0,50% de la masse salariale) au lieu des 80% qui étaient en vigueur, la cotisation restant fixée à 0,40% pour la partie de la masse salariale annuelle excédant 2 millions d'euros a été mise en application au 1er janvier 2013.

La grande campagne de communication « On n'arrête pas le futur » dont la préparation avait commencé au cours du dernier trimestre 2012 a été réalisée sur l'exercice 2013 pour un montant de 1 672 902 euros.

L'immeuble du 10 Washington a été vendu le 27 mai pour 1 511 500 euros hors frais.

Le personnel du Syndicat de France a été transféré au 31 décembre 2013 sur la FNTP. La provision pour départ à la retraite au 31 décembre 2013 et la provision pour congés payés et prime de vacances du personnel repris, ont été facturées pour 182 381 € au Syndicat de France.

2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La dépréciation des éléments du bilan est prise éventuellement en compte par l'intermédiaire de provisions spécifiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'avis du CNC du 17 juillet 1985 portant sur le plan comptable des associations et de l'application du plan comptable approuvé le 27 avril 1982 modifié de façon très substantielle par le règlement 99-03 du 29 avril 1999 homologué par un arrêté du 22 juin 1999.

Le report à nouveau tel qu'il figure au bilan résulte de la différence entre les actifs et les passifs de l'association

2.1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet du plan d'amortissement linéaire déterminé selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens:

Logiciels : 1-3-5 ans

Immeubles : pour les appartements en copropriété 50 ans et pour les immeubles en pleine propriété selon la durée retenue pour chacun des composants (cf note ci-dessous)

Parking : 22 ans

Installations générales : pour les biens neufs 10 ans et pour les biens d'occasion 5 ans

Matériel de transport : antérieur à 2005 4 ans, depuis 2005 3 ans

Matériel de bureau, informatique et club restauration : pour les biens neufs 5 ans à 10 ans et pour les biens d'occasion 3 ans

Mobilier de bureau et club restauration : pour les biens neufs 5 ans, pour les biens d'occasion 3 ans et pour le mobilier acquis pour le 9 Berri 10 ans

IMMOBILISATIONS

Logiciels :

Sur le plan informatique, le déploiement du nouveau site FNTP qui avait débuté en 2012 dans les FRTP s'est terminé sur 2013 et le développement de la nouvelle version de la gestion d'Identification Professionnelle en cours depuis 2010 est en fonction depuis le 1^{er} avril.

Immeubles : appartements en copropriété

L'approche par composants n'est pas de règle pour les appartements détenus en copropriété. En 2006, la valeur du terrain a été isolée à concurrence de 20% du prix de revient d'acquisition pour les immeubles de MONTPELLIER-DIJON-POITIERS-RENNES-LIMOGES-BESANCON-PARIS (10 rue Washington). En 2007, la valeur du terrain de PARIS a été ajustée et portée à 30% de la valeur de l'ensemble immobilier.

En 2011, l'immeuble Cours Sablon de CLERMONT FERRAND a été vendu et le nouveau siège de la FRTP AUVERGNE à Cournon d'Auvergne a été acquis sur 2011 et 2012. Celle-ci a intégré les nouveaux locaux le 2 Mai.

En 2012, le processus d'acquisition du siège social de la FRTP LORRAINE a été réalisé. Celle-ci a entièrement le 12 Décembre.

En 2013, c'est le siège de la FRTP RHONE ALPES qui a été acquis. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et l'installation a eu lieu le 18 décembre.

Immeubles détenus en pleine propriété :

Pour les deux immeubles appartenant à la Fédération, l'amortissement des différents composants retenus est calculé sur les périodes suivantes :

Composants	9 Euri	Toulouse
Structure	60 ans	60 ans
Chauffage	25 ans	25 ans
Meubleries extérieures	25 ans	25 ans
Ébranchement	20 ans	25 ans
Ravalement	10 ans	15 ans
Meubleries intérieures	15 ans	N/R
Électricité	25 ans	N/R
Agencements intérieurs	10 ans	N/R
Ascenseur	15 ans	N/R
Agencements extérieurs	20 ans	N/R

(N/R : non renseigné)

Les travaux de rénovation de l'immeuble de TOULOUSE entrepris en 2012 ont été terminés en 2013 pour un coût total de 512 835 €

Evolution des valeurs brutes au cours de l'exercice :

Nature	Début Exercice	Acquisitions	Cessions	Valements de poste à poste	Fin d'exercice
Logiciels	4 073 392	243 916	-101 435	124 689	4 340 563
Immobilisations incorporelles en cours	135 367	67 078	-	-124 689	77 755
Sous total	4 208 759	310 994	-101 435		4 418 318
Terrains	7 389 743	97 020	-202 330	110 385	7 424 818
Immeubles	32 218 125	794 727	-472 104	194 459	32 735 207
Œuvres d'art	56 684	6 592	-		56 684
Installations	33 480	533 807	-44 811	98 042	39 992
Matériel de transport	73 795	77 445	-	1 324 832	
Matériels et mobiliers	7 332 686	168 484	-19 323	48 712	7 550 560
Immobilisations corporelles en cours	244 018	85 807	-	-235 348	94 477
Avances à comptes immo. Corporeilles	216 251	243 161	-	-216 251	
Sous Total	48 316 148	1 759 554	-738 569	49 337 134	
TOTAL	52 524 907	2 070 548	-840 004		53 755 452

Evolution des amortissements au cours de l'exercice :

Nature	Début Exercice	Débuts	Débuts	Cessions	Fin d'exercice
Logiciels	2 921 821	599 138	-94 203	-	3 426 754
Immeubles	4 358 686	926 331	-139 848	5 145 068	
Parking Georges V	49 267	1 483	-	50 750	
Installations	504 307	54 127	-42 203	-	516 230
Matériel de transport	50 281	17 420	-	-	67 701
Matériels et mobiliers	3 359 880	700 277	-12 939	4 047 217	
TOTAL	11 244 242	2 238 674	-289 194		13 253 722

IMMobilisations EN COURS

Locatifs :

La réfection du site TP Matériel démarrée fin 2012 (39 244 €) est toujours en cours au 31 décembre. Un autre développement relatif la chaîne courrier de l'identification professionnelle a débuté en 2013 (31 056 €)

Immeubles :

Des honoraires ont été versés en vue de l'acquisition du nouveau siège de la FRTP BRETAGNE (25 450 €) en de la FRTP FRANCHE COMTE (25 834 €)

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au bilan, les titres sont valorisés dans les conditions suivantes :

Pour les titres cotés : sur la base du dernier cours de bourse à la clôture de l'exercice

Pour les autres titres non cotés : par référence à la valeur mathématique issue du dernier bilan reçu

Pour les titres de SCI : en fonction du prix de revient d'acquisition

Lorsque la valeur d'évaluation des titres se trouve, à la clôture de l'exercice, inférieure à leur prix de revient d'acquisition, des provisions de dépréciation sont constituées à concurrence de la différence relevée.

L'évolution des provisions sur titres est précisée au point 4 de l'annexe

Nature	Début Exercice	Acquisitions	Cessions	Fin Exercice
Titres de Participation	850 519	6 000	-4 289	852 219
Autres Titres Immobilisés	845 670			8 445 670
Prêts	387 694	20 367	-149 553	258 506
Dépôts & Cautionnement	13 213			13 213
Valeur brute	9 697 095	26 367	-153 652	9 568 611

	Capital	Autres capitaux	Quot. Part du capital coté en %	Résultat dernier exercice connu	Valeur brute	Valeur nette	Avance
Participations (à partir de 10%)	1 982 508	12,45		-54 526	45 745	45 745	50 000
BTP Gestion	400 000	-18 204	55,70	-141 882	22 865		
Scénage et Industrie	41 506						

2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le poste est constitué d'une provision :

pour indemnité de départ à la retraite.

Calcul de l'indemnité due en cas de départ à la retraite à l'initiative du salariée. L'indemnité tient compte de l'ancienneté du salarié au 31 Décembre de l'exercice et de son salaire au 1^{er} Janvier de l'exercice suivant. Les charges salariales sont calculées en fonction du taux moyen de l'exercice pour la catégorie professionnelle (cadre ou etam). Cette méthode permet d'avoir à tout moment en provision le montant de l'indemnité de départ qui serait due au salarié si son âge lui permettrait de prétendre à la retraite.

pour risques et autres charges suite au licenciement de salariés

pour liquidation de SCIENCE ET INDUSTRIE, SAS dans laquelle la F.N.I.P. est actionnaire à 58,70 %

L'évolution des provisions pour risques et charges est précisée au point 4 de l'annexe

2.3 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Une opération de vendu-acheté est effectuée pour les STCAV et FCP en fin d'exercice.

Ces titres font l'objet d'une évaluation, au 31 décembre de l'exercice, par rapport à leur prix de rachat et une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant lorsque la valeur d'inventaire en fin d'exercice est inférieure au coût d'acquisition des titres.
L'évolution des provisions sur valeurs mobilières de placement est précisée au point 4 de l'annexe.

Pour les contrats de capitalisation, les intérêts courus de l'exercice ont été enregistrés en produits à recevoir

Nom	Montant au bilan	Montant au 31/12/13	Valeur équivalente au 31/12/13	Plus value latente	Moins value latente
SICAV	11 463	11 463			1
FCP	10 433 533	10 453 634			19 801
B.M.T.N	3 099 328	3 099 328			
Contrats Capitalisation	15 162 280	15 162 280			
Total	28 616 903	28 636 705		19 801	0

Le contrat Batiplace version 2009/02 souscrit le 18 Février 2009 sera valorisé, en cas de rachat intervenant à partir du 1^{er} Février 2014, sur la base du rendement d'actifs identifiés chez l'assureur et d'un taux de capitalisation maximum de 5,4% annuel, pour la période du 20 Février 2009 au 31 Janvier 2014 et à partir du 1^{er} Février 2014 conformément aux Conditions Générales du contrat.

Depuis 2009, il a été décidé pour le calcul des intérêts courus au 31 Décembre de l'année, de retenir le taux de 2%, condition appliquée en cas de rachat avant le 31 Janvier 2014 car il ne pouvait être garantie que ce placement serait mûr à son terme.

Bien que le contrat soit arrivé à son terme en février 2014, pendant la période d'arrêté des comptes 2013, le taux de 2% a été à nouveau appliqué pour le calcul des intérêts courus de l'année. Par conséquent, la différence de taux au 31 Décembre 2013 de 380 781 € sera intégrée aux comptes de l'exercice 2014.

3. ETAT DES ECHÉANCES CRÉANCES ET DETTES

Etat des Créesances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêt	258 508	10 558	247 949
Dépot et cautionnement	13 213	2 123	11 090
Avances/Commandes	29 790	29 790	0
Personnel & Comptes rattachés	41 427	41 427	0
Groupe & Associés	263 695	263 695	0
Débiteurs divers	6 014 726	6 014 726	0
Charges constatées d'avance	968 016	937 072	30 944
Les	7 589 375	7 035 697	553 679

		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs & Comptes rattachés		751 833	751 833	
Personnel & Comptes rattachés		435 126	435 126	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 006 527	1 006 527	
Etat		410 712	410 712	
Débts sur immobilisations		154 650	154 650	
Autres dettes		488 425	488 425	
		3 247 273	3 247 273	

6 MONTANT DES RESSOURCES BRUTES

Les ressources brutes de la FNTP sont constituées essentiellement par les cotisations. Les cotisations collectées par les Caisses de Congés Payés (sur la base des masses salariales déclarées par les entreprises au titre des douze mois de janvier à décembre) sont enregistrées dans les produits de l'exercice. Les cotisations des mois de novembre et décembre étant encaissées en début d'année suivante figurent en conséquence à l'actif du bilan en produit à recevoir. Les cotisations de novembre et décembre 2013 perçues en janvier et février 2014 représentent 4 952 213 €.

4 ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Provisions pour risque prudhommal	205 241			205 241
Provisions pour risque liquidation SCIENCE & INDUSTRIE	152 000			152 000
Provisions pour départ retraite	129 335	-76 642	1 301 440	873 027
Provisions pour licenciement salariés	873 027			
Provisions pour risques & charges	1 248 747	-78 642	2 531 708	
Provisions pour titres de participation & autres titres immobilières	8 461 402	19 647	-4 299	8 476 750
Provisions pour dépréciations	8 461 402	19 647	-4 299	8 476 750
Total général des dépréciations	9 710 148	-80 941	11 008 458	
Dotations et reprises d'exploitation	129 335	-76 642		
Dotations et reprises financières	19 647	-4 299		
Dotations et reprises exceptionnelles	1 230 268			

Les titres DEXTA ont été dépréciés à 100% et sont désormais inscrits au bilan pour une valeur nulle.

5 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Nature	Montant
Avails non encore reçus	182
Produits à recevoir	5 919 134
Intérêts à recevoir	430 050
TotaI	6 349 985

Nature	Montant
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	297 012
Dettes fiscales et sociales	804 035
Dettes sur immobilisations	478 411
Autres dettes	
Total	1 579 458

7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Le programme de recherches non réalisées au 31 Décembre 2013 fait l'objet d'un engagement hors bilan de :

55 000 € au titre de 2009
106 000 € au titre de 2010
99 907 € au titre de 2011
168 300 € au titre de 2012
286 240 € au titre de 2013
Soit un total de

Ces montants correspondent à la différence relevée à la clôture de l'exercice entre d'une part le total des commandes passées au cours de chaque exercice dans le cadre des programmes de

recherches validées par la Fédération et d'autre part les montants effectivement payés et qui sont compréhensibles dans les charges de l'exercice au moment de leur paiement.

- BTP Banque a consenti à EGLEFOR TP en 2007 un prêt de 3 500 000 € d'une durée de 7 ans avec pour caution 7 BMTN souscrits par la FNTP.
Depuis 2009, considérant que tous les tirages ont été effectués sur le prêt, la FNTP garantit à l'association qu'elle supportera in fine un intérêt de 2%.

- La FNTP a donné son accord, le 19 mai 2010, pour être caution de second rang, aux côtés de la FFB, en garantie d'un emprunt de 39 000 000 € souscrit par l'ESTP par tiers auprès de trois établissements bancaires : la Banque Populaire, le Crédit Coopératif et BTP Banque. L'emprunt est garanti en premier rang par des PDI ou hypothèque portant sur l'ensemble des actifs du campus de Cachan. La caution de second rang de la FNTP représente un total de 17 745 000 € dont 13 650 000 € en principal et 4 095 000 € en intérêts et accessoires.

- Pour financer les travaux de restructuration et de rénovation de l'immeuble du 3 rue de Berri, l'Immobilière des Travaux Publics a souscrit deux concours bancaires de 7 500 000 € chacun, l'un auprès de la Banque des Travaux Publics et l'autre auprès du Crédit Coopératif et remboursables jusqu'au 31 Décembre 2026. En garantie de ces concours, la FNTP a conféré un financement de tirage à hauteur de 2 500 000 €.

8 SUBVENTIONS VERSÉES

Entités	Nature			Total
	Fonctionnement	Projets	Exceptionnel	
FRTP	5 542 400	781 880	112 000	6 610 128
Syndicats Spécialité	926 109	200 730	32 000	1 168 839
MEDEF				934 380
Collaborations, dons, contributions et autres subventions diverses*				744 591
				9 457 849

Dont :
FTEC : 112 187 €
TDIE : 70 075 €
CICA : 60 000 €
CFE : 55 594 €
URF : 35 150 €
GROUPEMENT RESEAU CERC : 35 000 €
EFC : 33 000 €
CGPME : 32 076 €
IDRRIM : 30 000 €
Institut de l'Entreprise : 23 920 €

2- MODALITÉS D'APPLICATION DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

- BTP Banque a consenti à EGLEFOR TP en 2007 que les organisations syndicales doivent :
L'article L.2135-2 du Code du Travail prévoit que les organisations syndicales doivent :
soit établir des comptes consolidés (méthode A)
soit fournir en annexe à leurs propres comptes individuels les comptes individuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble (méthode B).

La FNTP contrôlant des personnes morales au sens de l.233-16 du Code de Commerce, a opté pour la méthode B et fournit en annexe à ses propres comptes individuels les comptes individuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble, à savoir :

- SAS Science et Industrie
- AGFASTP (Association de Gestion du Fonds d'Action Sociale Travaux Publics)
- Association CIFTP (Centre de l'Industrie Française des Travaux Publics)

Étant précisé que les deux dernières entités sont des associations dont la FNTP ne tire aucun intérêt et que leur prise en compte dans le périmètre d'ensemble ne s'impose pas juridiquement.

10- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous indiquons ci-après les principales entités dans lesquelles la FNTP désigne des administrateurs, à savoir :

- E.S.T.P (Ecole Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie) : 8 administrateurs
- A.G.E.A.T.P. (Association Gestionnaire des Ecoles d'Application aux Métiers des Travaux Publics) : 6 administrateurs
- A.G.E.F.I.A.T.P. (Association Gestionnaire de l'Ecole de Formation Initiale par l'Alternance aux Métiers des Travaux Publics) 6 administrateurs
- A.G.C.F.T.P. (Association Gestionnaire des Centres de Formation Continue de la Fédération Nationale des Travaux Publics) : 6 administrateurs
- A.G.E.GLEFOR (Association Gestionnaire EGLEFOR - Ecole des Métiers des Travaux Publics) : 6 administrateurs

11 - CONTRIBUTIONS EN NATURE

Le Service Comptabilité et Administration du Personnel tient la comptabilité et assure la gestion du personnel (lorsqu'il y a des effectifs salariés) de certains Syndicats de Spécialité :
Syndicat des Entrepreneurs Français Internationaux,
Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de Travaux de Réparation et
Renforcement de Structures,
Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réaliseurs de Stations de
Pompage,

Syndicat Professionnel des Terrassiers de France
et divers Organismes :

Cercle Français de l'Eau,
Confédération of International Contractor's Associations,
Institut des Hautes Études de Développement et d'Aménagement des Territoires en
Europe,
Science et Industrie,
Centre de l'Industrie Française des Travaux Publics,
Association de Gestion du Fonds d'Action Sociale Travaux Publics,
Immobilière des Travaux Publics

Le Secrétariat Général de certains Syndicats de Spécialité :

Syndicat des Entreprises Distributrices Précontrainte par Post-Tension,
Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réaliseurs de Stations de
Pompage,
Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de Travaux de Réparation et
Renforcement de Structures,
Syndicat National des Entrepreneurs de Sondages, Forages et Fondations Spéciales
Syndicat Professionnel des Terrassiers de France,
Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Publics spécialisés dans l'utilisation de
l'Explosif
Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Souterrains de France
est assuré par du personnel de la FNTTP qui par conséquent met à disposition et à titre gratuit
des locaux au profit des dits Syndicats.

12 - AUTRES INFORMATIONS

La charge relative à la mission légale du commissaire aux comptes inscrite dans les comptes de l'exercice 2013 est de 22 747,11 €

13 - DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Au 31 décembre 2013, les droits acquis par les salariés s'élèvent à 4 319 heures.

14 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2013, l'effectif en CDI présent est de 70 personnes. Au 31 décembre 2012, il
s'élevait à 73 personnes.